MODE OPERATOIRE DE PIEGEAGE DES LIMACES

- PARCELLES AGRICULTEURS -

Choix de la parcelle :

- Privilégier les parcelles dont vous connaissez l'historique : présence habituelle de limaces.
- Toujours piéger dans la même parcelle, dans une zone homogène.



Matériel:

- 3 pièges INRA / Bayer par parcelle (photo ci-contre). Chaque piège est constitué d'un carré de feutrine de 50 x 50 cm de côté recouvert d'une surface étanche créant un micro-climat propice aux limaces.
- Autres outils : 1 bidon de 20L d'eau, sardines, granulés anti-limaces, 1 feuille de relevé, jalons (pour localiser les pièges), 1 cutter.

Installation des pièges :

- 1. Tremper les pièges dans un seau d'eau avant leur mise en place.
- 2. Choisir les 3 zones de piégeage :

A chaque emplacement, coupez au ras du sol toutes les adventices ou plantes à l'aide du cutter (ne surtout pas les arracher), et ôtez les pierres afin que le piège puisse être positionné le plus à plat possible sur le sol.

- 3. Humidifier l'emplacement du piège :
 - Si l'horizon superficiel (10cm) est sec, verser 3L d'eau à l'emplacement de chaque piège.
 - Si l'horizon cultivé (20cm) est sec, verser 5L d'eau à l'emplacement de chaque piège.
- 4. Disperser les granulés anti-limaces à l'emplacement du piège (une dizaine de granulés par piège un excès de granulés risque d'être répulsif). L'anti-limace épandu sous le piège permet « de fixer » les limaces afin qu'elles ne soient pas tenter de quitter le piège avant le relevé.
- 5. Disposer les 3 pièges (1 piège = 0,25 m²) en triangle de 20 m de côté par parcelle (voir schéma au verso) : appliquer le piège face en tissu contre le sol, face aluminium vers le haut, bien tendu et fixé par des sardines,

Conseils pratiques:

Les pièges sont mis en place le matin.

Poser les pièges à 30 m minimum de la bordure de parcelle.

Eviter les zones de passage de roues et les tournières.

Choisir l'endroit le plus propice à la présence des limaces.

Eliminer la végétation à l'emplacement des pièges (ne pas déraciner) et niveler le sol sur labour.

Relevé des pièges :

Pour disposer d'un relevé fiable, les pièges seront déplacés 3 fois tous les 3 jours. Le comptage a lieu au bout de 3 jours après la pose, de préférence le matin.

- Retourner les pièges pour récolter les animaux qui peuvent être collés dessous ainsi que ceux visibles à la surface du sol.
- 2. Compter le nombre de limaces par espèce (grises / noires) et par taille (jeunes / adultes) : faire la somme des limaces pour les 3 pièges (= 0,75 m²) et ramener ce chiffre au nombre de limaces par m², car les seuils d'intervention sont établis au m².
- 3. Noter le lieu, la date et le nombre de limaces : sur la fiche de relevé ou sur Bayer Focus Ravageurs
- 4. Procédez au déplacement des pièges de 20 m selon la rotation indiquée sur le schéma au verso.
- 5. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site Internet : Bayer-agri.fr

Schéma pour la disposition et la rotation des pièges – 3 séries de piégeage.







